



Souscription abonnement club de fitness

Par **raquelzaryus**, le **11/10/2010** à **15:23**

Bonjour,

J'ai commis l'erreur de souscrire un abonnement chez un club de fitness. En effet, j'ai signé le contrat mais je n'ai pas avancé des frais. Je n'ai jamais donné mes coordonnées bancaires mais vraisemblablement j'ai signé une autorisation de prélèvement. Je n'ai jamais utilisé le services de ce club de fitness et mon inscription est incomplète puisque je n'ai pas donnée toutes mes coordonnées, je leur ai prévenu le jour même de ma rétractation par téléphone et courriel électronique, cependant, on me demande de payer l'abonnement (environ 400 euros). Je voudrais savoir, dans le cas où je ne paye pas cet abonnement, étant donné que je n'ai pas donné mes coordonnées bancaires, s'ils peuvent réussir à prélever ce montant de mon compte. Et qu'est-ce que je risque si je ne paye pas? Peuvent-ils m'envoyer un huissier de justice? Dans le cas où je serais interdite bancaire, ça sera pendant combien de temps? Je vous remercie énormément de votre réponse puisque j'ai commis une erreur à cause de mon ignorance, je suis étudiante, je n'ai pas beaucoup d'argent, et cela m'empêche de dormir les soir....

Merci encore de votre gentillesse!!

Rbeggass

Par **chaber**, le **12/10/2010** à **07:36**

Bonjour,

les délais de rétraction ne sont pas applicable dans votre cas, il ne s'agit pas d'une démarche

à domicile.

Le contrat étant considéré comme parfait dès sa signature vous devez en honorer les clauses et notamment le paiement que la société ne manquera pas d'exiger par tous moyens légaux